

Amherst, le 9 décembre 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 9^e jour du mois de décembre 2024 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval
Daniel Lampron

Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Madame la conseillère Caroline Champoux est absente et son absence est motivée.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 9 décembre 2024

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 novembre 2024**
 - 3.1 Résolutions numéros 245.11.2024 À 267.11.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 novembre 2024
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2024**
 - 4.1 Déboursés du 01-11-2024 au 30-11-2024 pour un montant total de 279 864.09 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 63 023.06 \$.
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Remerciement – Paroisse St-Jean-de-Brébeuf
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Mandat à l'auditeur pour l'exercice financier 2024
 - 6.2 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 6.3 Dépôt du registre public des déclarations
 - 6.4 Avis de motion et présentation du règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025
 - 6.5 Edilex – renouvellement de contrat et licence d'abonnement pour la rédaction de document d'appel d'offres
 - 6.6 Autorisation de signature – Conversion de l'éclairage des plateaux sportifs au « DEL »
 - 6.7 Contribution à l'organisme Bouffe Laurentienne
 - 6.8 Autorisation de signature – Entente de collaboration – Centre d'action bénévole Laurentides

7. Sécurité publique

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 7.2 Nomination d'un membre siégeant sur le comité consultatif incendie à la Ville de Mont-Tremblant
- 7.3 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

8. Travaux publics

- 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de comptes
- 8.2 Autorisation de déboursé – Remorque
- 8.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente « Horaire hivernal » entre la Municipalité d'Amherst et Teamsters Québec Local 1999
- 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de Comptes
- 8.5 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Installation de pancartes – « Interdiction d'utiliser le frein moteur »

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Environnement – Rapport du conseiller responsable
- 9.2 Octroi de mandat – Entretien horticole 2025
- 9.3 Autorisation de déboursé – Remorque

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Octroi de mandat – Entretien de la patinoire de Vendée

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 268.12.2024 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant les points suivant à « Affaires nouvelles » :

- 13.1 Demande d'intervention – Poste Canada
- 13.2 Appui à la municipalité de Béarn

Et en retirant les points :

- 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de comptes
- 11.2 Octroi de mandat – Entretien de la patinoire de Vendée

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 269.12.2024** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 Novembre 2024, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 Novembre 2024, résolutions numéros 245.11.2024 à 267.11.2024 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

4.1 **RÉS 270.12.2024** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-11-2024 au 30-11-2024 pour un montant total de 279 864.09 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 63 023.06 \$.

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

5.1 **REMERCIEMENT DE LA PAROISSE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF**

Monsieur Jean-Guy Galipeau informe le conseil de la réception d'une lettre de remerciements, de la part de la Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, en lien avec l'aide apportée pour la coupe de gazon du cimetière de St-Rémi. Monsieur Galipeau mentionne également les remerciements à deux jeunes entrepreneurs soit, Emrick Vadeboncoeur et Lorik Jacob, dont la contribution fut fortement appréciée.

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 271.12.2024** **MANDAT À L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme comptable pour la préparation des états financier 2024 et de l'audit de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil reconduise le mandat d'audition à la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L pour l'année 2024 selon les termes prévus à l'offre de services reçue le 2 décembre 2024;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, soit autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service déposée par Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 413.

Adoptée à la majorité

6.2 DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec l'article # 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2.), l'ensemble des élus municipaux ont déposé devant le conseil municipal leur déclaration des intérêts pécuniaires.

6.3 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS (DONS ET AUTRES AVANTAGES)

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

6.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 594-24 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente le projet de règlement numéro 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité.

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 16h, sera présenté au conseil pour adoption le règlement numéro 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

6.5 RÉS 272.12.2024 EDILEX – RENOUELEMENT DE CONTRAT ET LICENCE D'ABONNEMENT POUR LA RÉDACTION DE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Edilex pour le renouvellement du contrat et licence d'abonnement pour la rédaction de document d'appel d'offres pour une période de trois ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte la proposition déposée par Edilex Inc. pour le renouvellement du contrat de licence et d'abonnement pour la rédaction de document d'appel d'offres pour une période de trois ans, soit jusqu'au 26 mars 2027, pour un montant de 4 322,04 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst l'offre de services numéro 3587 présentée par Edilex Inc. en date du 20 novembre 2024 ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 273.12.2024 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DES PLATEAUX SPORTIFS AU « DEL »

CONSIDÉRANT l'évaluation et la proposition de la firme DH Éclairage Inc. en lien avec le projet de conversion au « DEL » de l'éclairage des plateaux sportifs extérieurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet de conversion permettra à la Municipalité de réaliser des économies au niveau de sa consommation en électricité;

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible à des subventions importantes de la part d'Hydro-Québec, dans le cadre du programme « Solutions efficaces »;

CONSIDÉRANT que DH Éclairage Inc. réalise, pour la Municipalité, les démarches avec Hydro-Québec en lien avec l'avis de participation au programme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroi le mandat à DH Éclairage pour la conversion au « DEL » de l'éclairage des plateaux sportifs extérieurs de la Municipalité ainsi que des démarches auprès d'Hydro-Québec afin que la Municipalité bénéficie des subventions prévues au programme « Solutions efficaces »;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst les documents intitulé « Commande client » numéro E0470, E0472 et E0474 présentée par DH Éclairage;

QUE les montants correspondant à la part assumée par la Municipalité soit imputée au poste budgétaire parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

6.7

RÉS 274.12.2024

**CONTRIBUTION À L'ORGANISME BOUFFE
LAURENTIENNE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Bouffe laurentienne afin de pouvoir maintenir en activité les services du comptoir alimentaire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 3 premières années d'opération, l'organisme pouvait bénéficier de l'aide financière du programme d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et sociale (PAGIEPS) qui, s'ajoutant aux autres financements, leur avait permis de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du comptoir alimentaire mobile desservant les municipalités de Montcalm, Huberdeau, Lac-Supérieur et Amherst;

CONSIDÉRANT que chaque semaine et durant toute l'année, l'organisme prépare pour le comptoir alimentaire d'Amherst des boîtes de denrées individuelles et familiales pour 25 à 30 ménages touchant environ 65 à 70 personnes, adultes, enfants et aînés;

CONSIDÉRANT le budget annuel joint à la demande d'aide financière identifiant les dépenses directement reliées au service du comptoir mobile ainsi que le manque à gagner;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroie une somme de 2 500 \$ à l'organisme Bouffe Laurentienne afin qu'il puisse continuer d'offrir un service d'aide alimentaire de proximité aux personnes à faible revenu et défavorisées;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 275.12.2024** **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst est reconnue Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que le Centre d’action bénévole Laurentides (CABL) est un organisme qui œuvre dans le but de soutenir le maintien à domicile des personnes aînées;

CONSIDÉRANT l’offre du CABL qui s’engage à effectuer le transport des personnes de 65 ans et plus à leurs rendez-vous médicaux;

CONSIDÉRANT que l’organisme offre également d’autres services favorisant le maintien à domicile des aînés;

CONSIDÉRANT qu’en contrepartie, la Municipalité remboursera une partie des frais de kilométrage reliés à ces demandes, pour les personnes de 65 ans et plus, qui résident sur le territoire, selon « l’entente relative au service d’accompagnement-transport 2025 » préparée par le CABL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d’Amherst, l’entente relative au service d’accompagnement-transport 2025 à intervenir entre le Centre d’action bénévole Laurentides et la Municipalité;

QUE toutes dépenses reliées à cette entente soient imputées au poste budgétaire 02 13000 310.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de novembre 2024. Durant le mois de novembre, il y a eu treize (13) interventions, treize (13) de priorité « 1 ». Il mentionne également que pour l’instant, bien que les discussions se poursuivent, il n’y a rien de nouveau dans le dossier de la desserte incendie.

7.2 **RÉS 276.12.2024** **NOMINATION D’UN MEMBRE SIÉGEANT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF INCENDIE À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT l’Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie conclue avec la Ville de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit qu’un représentant de la municipalité d’Amherst peut siéger sur le comité consultatif en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE Monsieur Yves Duval, élu municipal, soit nommé comme représentant de la Municipalité d'Amherst sur le comité consultatif en sécurité incendie à la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

7.3

RÉS 277.12.2024 **FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47%, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables ;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7% et d'un plancher à 2% ;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3% par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025 ;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2% ;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la municipalité d'Amherst demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés

municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de la résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, Monsieur François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Labelle, Madame Chantale Jeannotte, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 278.12.2024 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 398 705 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;

QUE les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien qui comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant ont été respectées.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 279.12.2024 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics pour l'utilisation d'une remorque fermée permettant d'entreposer et de déplacer les équipements et outils nécessaires, entre autres, à l'entretien du réseau routier et des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le véhicule actuellement utilisé n'est plus en état au point d'en être dangereux;

CONSIDÉRANT la soumission 02486 déposée par l'entreprise Remorques des Monts Inc;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, contremaître aux travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et autorise un déboursé de 12 283.00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque ARW140931 noir an aluminium ;

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de roulement.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 280.12.2024** **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE**
« HORAIRE HIVERNAL » ENTRE LA MUNICIPALITÉ
D'AMHERST ET TEAMSTERS QUÉBEC LOCAL 1999

CONSIDÉRANT les chauffeurs/mécaniciens sont responsables du déneigement et de l'entretien des chemins publics pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le chauffeur/manœuvre est, entre autres, responsable du déneigement et de l'entretien de certains chemins pris en charge par la Municipalité, ainsi que la patinoire du secteur St-Rémi, pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que les chauffeurs/mécaniciens s'occupent également de la réparation et de l'entretien des véhicules;

CONSIDÉRANT que les conditions hivernales n'obéissent pas à un horaire déterminé ni prévisible;

CONSIDÉRANT que l'horaire des chauffeurs/mécaniciens et du chauffeur/manœuvre prévu à la convention collective n'est pas approprié pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT que la qualité de vie des chauffeurs/mécaniciens et du chauffeur/manœuvre sera grandement affectée par la variation de l'horaire de travail;

CONSIDÉRANT que les parties désirent prévoir des dispositions particulières applicables aux chauffeurs/mécaniciens et au chauffeur/manœuvre affecté au déneigement hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, la lettre d'entente « horaire hivernal » entre la Municipalité d'Amherst et Teamsters Québec local 1999 pour la saison 2024-2025.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 000.12.2024** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU**
ROUTIER – REDDITION DE COMPTES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.5 **RÉS 281.12.2024** **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – INSTALLATION DE PANCARTES – « INTERDICTION D'UTILISER LE FREIN MOTEUR »**

CONSIDÉRANT la circulation de véhicules lourds sur la rue Amherst (route 323), dans le noyau villageois de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que, pour ralentir, trop souvent ces véhicules utilisant le frein moteur;

CONSIDÉRANT que, dans la partie du noyau villageois, les résidences sont construites à proximités de la rue Amherst;

CONSIDÉRANT que des plaintes ont été déposées concernant le bruit engendré par l'utilisation du frein moteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'installation de pancartes « Interdiction d'utiliser le frein moteur » aux entrées sud et nord du noyau villageois d'Amherst traversé par la route 323.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur Jean-Guy Galipeau fait état du bilan de l'écocentre pour le mois d'octobre 2024. Durant le mois d'octobre, dix-sept conteneurs ont été envoyés au Complexe environnemental de la Rouge. Pour ce mois le taux de conformité était de 100%. Monsieur Galipeau profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail des préposés à l'écocentre.

9.2 RÉS 282.12.2024 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN HORTICOLE 2025

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2025 comprenant l'entretien horticole des jardins de la halte routière, de l'Hôtel de ville, de la bibliothèque de Vendée ainsi que l'arrosage des 24 boîtes à fleurs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur général ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et accepte l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2025, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 6666.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil accepte l'ajout déposée par Gaétan Larose Entretien paysager tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 1150 \$ plus les taxes applicables ;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires tel qu'indiqué ci-bas :

Arrosage des boîtes à fleurs (2760 \$)	02 70150 520
Entretien des jardins (3792 \$)	75 % - 02 70150 520 12,5 % - 02 130 520 12,5 % - 02 70230 520
Ajouts – Améliorations (1150 \$)	02 70150 520

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 283.12.2024 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT le vol, en septembre 2023, de la remorque fermée de l'écocentre utilisée pour l'entreposage et le transport des produits électroniques (TIC) récupérés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un souci d'efficacité et afin de faciliter le travail des préposés, de remplacer cette remorque ;

CONSIDÉRANT la soumission 02487 déposée par les Remorques des Monts Inc ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, contremaître aux travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et autorise un déboursé de 6814.00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque WPP903556 Wells cargo FT610S2-D ;

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de roulement.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de novembre 2024. Un total de dix-neuf (19) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 556 501 \$. Depuis le début de l'année, 306 permis ont été émis pour une valeur déclaré de 19 850 000 \$

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

En l'absence de madame Caroline Champoux, monsieur Jean-Guy Galipeau fait rapport des activités du service des Loisirs.

11.2 RÉS 000.12.2024 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DE

VENDÉE

Ce point est retiré de l'ordre du jour

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

13. AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 284.12.2024 DEMANDE D'INTERVENTION - POSTE CANADA

CONSIDÉRANT le conflit actuel chez Poste Canada qui touche particulièrement les gens en région rurale ;

CONSIDÉRANT que la majorité des achats faits en ligne, autant des petites boutiques que les géants comme Amazon.ca, sont livrés dans notre boîte postale (ou au bureau de poste), par Poste Canada.

CONSIDÉRANT que pour les centres urbains il existe des alternatives, tandis qu'en zone rurale, nous sommes actuellement sans service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE, au nom des citoyens que nous représentons, nous demandons aux dirigeants de Poste Canada et à ses employés syndiqués en grève, de faire tout en leur pouvoir pour régler ce différend le plus rapidement possible.

Adoptée à la majorité

13.2 RÉS 285.12.2024 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN

CONSIDÉRANT que le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés ;

CONSIDÉRANT que ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Béarn exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;

CONSIDÉRANT que l'ajustement du taux de taxe municipal n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique ;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalité pourrait faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif hauts et ces impacts négatifs : le calcul des quotes-parts de la MRC, le calcul des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisé, etc...

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité d'Amherst appuie la Municipalité de Béarn et demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;

QUE le conseil municipal d'Amherst propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents;

QUE la Municipalité d'Amherst invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée nationale;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 286 .12.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 40.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire